



Département de l'Eure
Arrondissement des ANDELYS
Canton de LOUVIERS - NORD
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

SÉANCE 4 DU 28/04/2026 – DB04

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 24 avril 2026

Date d'affichage : le 24 avril 2026

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : xx

Votants : xx

Dont pouvoir (s) : xx

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX LE VINGT HUIT AVRIL A 20 HEURES 30, LE CONSEIL MUNICIPAL LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI À LA SALLE DU CONSEIL, EN SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JÉRÔME BOURLET DE LA VALLÉE, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MESDAMES ET MESSIEURS JÉRÔME BOURLET DE LA VALLÉE, LAETITIA SANCHEZ, ANNE BERICHI, BERNARD LEBOEUF, FREDERIC BESNARD, JEAN-LUC ENJALBERT, LAURA VOLLAIS, PHILIPPE LAMOT, ELODIE PAILLER, SYLVIE PAUTHIER, MAXIME LECARDINAL, SOPHIE FONTAINE, CHANTAL QUERNIARD, DANIEL JUBERT, ELODIE DESABAYE.

POUVOIRS DE : /

ABSENT-E-S EXCUSÉ-E-S : /

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: ANNE BERICHI

BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-2, 2311-1 et suivants,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 30 avril 2026 de l'exercice auquel il s'applique, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits par la collectivité pour prendre en compte les besoins des habitants,

Considérant la communication au conseil municipal du projet de budget le 14/04/2026 soit au moins 12 jours avant la réunion du 28/04/2026,

Et après avoir entendu en séance l'exposé du budget primitif 2026, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'année 2026 ainsi qu'il suit :



SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

CHAPITRE	2025	MONTANT €	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(s)
Chapitre 011	187 213.80	215 235.73			
Chapitre 012	372 506.94	335 700.00			
Chapitre 014	20 000.00	15 884.00			
Chapitre 65	106 250.00	112 421.00			
Chapitre 66	17 284.00	17 153.88			
Chapitre 68	126.00	1200.00			
Chapitre 042	23 898.00	23 471.00			
TOTAL	727 278.74	721 065.61			
VOTE (TOTAL)					

RECETTES :

CHAPITRE	2025	MONTANT €	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(s)
Chapitre 013	12 736.66	10 130.00			
Chapitre 70	47 600.00	41 600.00			
Chapitre 73	150 753.88	155 069.00			
Chapitre 731	427 806.00	416 000.00			
Chapitre 74	77 200.00	69 410.00			
Chapitre 75	25 000.90	20 300.00			
Chapitre 76	350.00	350.00			
Résultats reportés (Chapitre 002)	+118 359.02	+171 766.39	VOTE du 28/04/2026		
TOTAL	859 806.46	884 275.39			
VOTE (TOTAL)					

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES :

CHAPITRE	2025	MONTANT €	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(s)
Chapitre 20	12 557.70	22 400.00			
Chapitre 204	2080.00	5708.00			
Chapitre 21	275 135.49	180 513.10			
Chapitre 16	35 817.00	44 869.86			
Chapitre 23	92 318.43	1290.75			
Report RAR Année N-1	25 580.65	80 529.65	VOTE du 28/04/2026		
TOTAL	443 489.27	335 311.36			
VOTE (TOTAL)					

**RECETTES :**

CHAPITRE	2025	MONTANT €	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(s)
Chapitre 13	124 861.48	52 893.00			
Chapitre 024	100 000.00	13 776.00			
Chapitre 10	121 060.84	32 610.92			
Chapitre 040	23 898.00	23 471.00			
Résultats reportés (Chapitre 001)	+62 953.89	+157 969.71			VOTE du 28/04/2026
Report RAR année N-1	15 355.19	96 019.95			VOTE du 28/04/2026
TOTAL	448 129.40	534 710.29			
VOTE (TOTAL)					

	Dépenses €	Recettes €
Investissement	335 311.36	534 710.29
Fonctionnement	721 065.61	884 275.39
Total Budget	1 056 376.97	1 418 985.68

Pour extrait conforme au registre.

Jérôme BOURLET DE LA VALLÉE

Maire de Saint Pierre du Vauvray

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

Certifie le caractère acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :